Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026031-DE

Feuillet 2026-040

# CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2026

## Délibération n° 202603-1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, se sont réunis en mairie, en séance publique les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël CHANDELIER , le plus âgé des membres du conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par Roger Le Goff, le Maire sortant.

La séance, a commencée à 10h00, et s'est terminée à 11h15

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

**Etaient Présents** :

| | | |
|---|---|---|
| MERRIEN Bruno | FREDOU Anne | LE GOFF Roger |
| BACCON Cindy | GARCIA Anna | LINTANF Maël |
| CAMPREDON Virginie | GOSSET Alain | MERRIEN Alain |
| CARAMARO Laure | GUEGUEN Valérie | MORVAN Clarisse |
| CHANDELIER Joël | GUILLOU Daniel | PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel |
| CORNEC Gildas | JAN Christine | REMOND Christelle |
| de MONTECLER Paul | JEZEQUELLOU Jean-Loïc | SAVINA Véronique |
| DESBOIS Cécile | KALITA Olivier | SIMON Maxime |
| ESNAULT Vincent | LE CAIN Laurent | |
| ETESSE Sandrine | LE FLOCH Catherine | TABARLY Cécile |
| EVEN Marie-Christine | LE GOARDET Marie-Thérèse | TOUCHARD Francis |

**Absent excusé ayant donné pouvoir** :

| | | |
|---|---|---|
| SMIS Peter | à | SIMON Maxime |

## INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DES ASSESSEURS

Monsieur Roger Le Goff, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Madame Véronique Savina – tête de liste « Ensemble pour Fouesnant » a recueilli 1 674 suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

1. Véronique Savina
2. Daniel Guillou
3. Catherine Le Floch
4. Jean-Loïc Jézéquellou

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026031-DE

La liste conduite par Monsieur Bruno Merrien – tête de liste « Fouesnant Passionnément » a recueilli 3 518 suffrages soit 26 sièges.

Sont élus :

1. Bruno Merrien
2. Cécile Tabarly
3. Laurent Le Cain
4. Laure Caramaro
5. Roger Le Goff
6. Christine Jan
7. Alain Gosset
8. Cindy Baccon
9. Jean-Michel Piguel Lozac'h
10. Clarisse Morvan
11. Paul de Montecler
12. Cécile Desbois
13. Francis Touchard
14. Anne Fredou
15. Peter Smis
16. Valérie Gueguen
17. Alain Merrien
18. Anna Garcia
19. Joël Chandelier
20. Marie-Thérèse Le Goardet
21. Gildas Cornec
22. Christelle Remond
23. Maxime Simon
24. Virginie Campredon
25. Olivier Kalita
26. Marie-Christine Even

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026031-DE

La liste conduite par Monsieur Vincent Esnault – tête de liste « Alternative Fouesnant » a recueilli 1 240 suffrages et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

1. Vincent Esnault

2. Sandrine Etesse

3. Maël Lintanf

Monsieur Roger Le Goff, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026. Le Conseil communal est réputé complet.

Monsieur Roger LE GOFF propose de désigner Madame Clarisse MORVAN comme secrétaire.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Roger Le Goff après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire de Fouesnant, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Joël CHANDELIER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Joël CHANDELIER prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Clarisse MORVAN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Clarisse MORVAN dénombre trente-deux conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Pour les fonctions d'assesseurs, il est proposé de désigner un élu de chaque groupe.

- Madame Cindy BACCON
- Monsieur Maël LINTANF
- Madame Cindy BACCON

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260323-2026031-DE

Fouesnant, le 21 mars 2026,

Pour le Conseil municipal,

Le Président de séance
Joël CHANDELIER

Le Maire sortant,
Roger Le Goff

MAIRIE DE FOUESNANT
29170 (Finistère)

La secrétaire de séance
Clarisse MORVAN